

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1172/SLAG portant nomination des assesseurs auprès du Tribunal du Travail de Djibouti, pour l'année 1974.

n° 1172/SLAG

Ministère
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication
31 décembre 1973

Numéro JO
n° 2 du 25/01/1974

Date du numéro
25 janvier 1974

VISAS

Vu la loi no 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas: Vu le décret du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans le Territoire français des Afars – et des Issas

Vu l'arrêté modifié n° 1331 du 3 novembre 1953 instituant un Tribunal du travail à Djibouti

Vu les listes présentées par les organisations syndicales les plus représentatives

Sur proposition de l'inspecteur du Travail et des Lois sociales transmise par le Président du Conseil de Gouvernement.

Arrête :

Art. 1er

–Sont nommés assesseurs auprès du Tribunal du Travail de Djibouti pour l'année 1974 : a) Dans la section « services publics > Employeurs : Titulaires : MM. Mugnier-Pollet et Sauvageot Suppléants: MM. Houmed Aboubaker et Prud' Homme Travailleurs : Titulaires : MM. Aboubaker Asso India et Carretero Suppléants : MM. Ali Moussa Ali (EDD) et Jean-Michel Chauzeix b) Dans la section « services domestiques > Employeurs : Titulaires : MM. Guicheney et Abdi Mohamed Warsama Suppléants: MM. Mohamed Omar Saleh dit Omar des salines Bousquet Travailleurs: Titulaires : MM. Abdi Ali dirié et Abdi Ali Nour Suppléants : MM Mohamoud Mahmoud Ahmed et Moussa Ali Egal C) Dans la section « Commerce, Banques, Professions Libérales, Associations, Industries, Agriculture et Pêche » Employeurs : Titulaires : MM. Algret et Baert Suppléants: MM. Abdi Mohamed Warsama et l'hopitalier Travailleurs : Titulaires: MM. Abdillahi Amir et Ahmed Cassim Abdallah Suppléants: MM. Abdou Mohamed Abdallah et Youssouf Ahmed Djena d) Dans la section « Transports » Employeurs : Titulaires : MM. Champs-Clos et Querat Suppléants : MM. Carreau et Nourrisson Travailleurs : Titulaires : MM. Moussa Ahmed Osman et Osman Ahmed youssouf Suppléants : MM. Ali Douxie Obsieh et Ali Galan Obsieh e) Dans la section « Auxiliaires de transports manutention » Employeurs : Titulaires : MM. Champs-Clos et Querat Suppléants: MM. Allot et Machefaux Travailleurs : Titulaires : MM. AK Moussa et Mohamed Mahmoud dit Roblé Suppléants : MM. Mohamed Omar Hassan et Saïd Hoche

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié au Journal officiel du Territoire, et communiqué partout où besoin sera.
